

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1 février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision InsermDAJ 2013-110 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision InsermDAJ 2013-006 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm UMR 1113 ;

Vu la décision InsermDAJ 2018-30 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm UMR 1113 ;

Vu la décision InsermDAJ 2023-21 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche UMR 1113 ;

Décident :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenances personnelles, aux fonctions de directeur de l'Unité mixte de recherche UMR 1113, intitulée « Interface Recherche Fondamentale et Appliquée en Cancérologie », de Monsieur Noël FREUND.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er juin 2023.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG